



LA PAUVRETÉ EN CORSE A PUVERTÀ IN CORSICA

LA PAUVRETÉ ET LA PRÉCARITÉ EN CORSE – DÉCEMBRE 2017

Contact : Hélène MAESTRACCI
helene.maestracci@adec.corsica / 04.95.50.91.32.

DÉFINITION DE LA PAUVRETÉ : Source INSEE

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian.

Le seuil de pauvreté pour l'année 2014, s'établit à **1 018 € par mois**.

Source Filosofi : Fichier Localisé Social et Fiscal

Le dispositif Filosofi a été mis en œuvre afin de permettre, de façon nouvelle, une observation du revenu disponible des ménages aux échelons géographiques infra-départementaux. Les données issues de Filosofi proviennent du rapprochement des données fiscales (les déclarations de revenus des personnes physiques, la taxe d'habitation et le fichier d'imposition des personnes) fournies à l'Insee par la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations : la caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), la caisse nationale assurance vieillesse (Cnav) et la caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA).

Le ménage fiscal est constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement (hors logement collectif).

AVERTISSEMENT

Dans le champ couvert par Filosofi sont absents ou exclus des ménages fiscaux dits « ordinaires » : les contribuables vivant en collectivité (foyers de travailleurs, maisons de retraite, centres d'hébergement, maisons de détention, communautés religieuses, cités universitaires, ...) et les sans-abri. Cela représente 17 % de la population, soit 54 100 personnes non couverts par le dispositif Filosofi.

Aussi, en Corse pour l'année 2014, Filosofi traite 122 411 ménages fiscaux, comprenant 270 104 personnes, soit 83 % de la population résidente, il est donc non exhaustif.

DONNÉES DE CADRAGE DE LA PAUVRETÉ

EN CORSE

ZONE D'EMPLOI CALVI – ILE-ROUSSE

Part des ménages fiscaux imposés : **49,1 %**
Médiane du niveau de vie : **17 473 €**
Part des personnes sans diplôme : **36,9 %**
Taux de pauvreté : **24,4 %**
Taux de pauvreté des familles monoparentales : **35,3 %**
Taux de pauvreté des 75 ans ou plus : **19,6 %**
Taux de pauvreté des locataires : **34 %**

ZONE D'EMPLOI CORTE

Part des ménages fiscaux imposés : **47,9 %**
Médiane du niveau de vie : **18 426 €**
Part des personnes sans diplôme : **43,3 %**
Taux de pauvreté : **22,6 %**
Taux de pauvreté des familles monoparentales : **30,6 %**
Taux de pauvreté des 75 ans ou plus : **21,4 %**
Taux de pauvreté des locataires : **32,1 %**

ZONE D'EMPLOI AJACCIO

Part des ménages fiscaux imposés : **58,2 %**
Médiane du niveau de vie : **20 418 €**
Part des personnes sans diplôme : **33,7 %**
Taux de pauvreté : **15,7 %**
Taux de pauvreté des familles monoparentales : **24,2 %**
Taux de pauvreté des 75 ans ou plus : **15,2 %**
Taux de pauvreté des locataires : **24,5 %**

ZONE D'EMPLOI SARTENE - PROPRIANO

Part des ménages fiscaux imposés : **46,8 %**
Médiane du niveau de vie : **17 640 €**
Part des personnes sans diplôme : **41,5 %**
Taux de pauvreté : **23,9 %**
Taux de pauvreté des familles monoparentales : **31,9 %**
Taux de pauvreté des 75 ans ou plus : **22,7 %**
Taux de pauvreté des locataires : **32,6 %**



ZONE D'EMPLOI BASTIA

Part des ménages fiscaux imposés : **48,7 %**
Médiane du niveau de vie : **18 376 €**
Part des personnes sans diplôme : **37 %**
Taux de pauvreté : **21,8 %**
Taux de pauvreté des familles monoparentales : **33,8 %**
Taux de pauvreté des 75 ans ou plus : **20,3 %**
Taux de pauvreté des locataires : **32,9 %**

ZONE D'EMPLOI GHISONACCIA - ALERIA

Part des ménages fiscaux imposés : **46,9 %**
Médiane du niveau de vie : **17 578 €**
Part des personnes sans diplôme : **42,4 %**
Taux de pauvreté : **24,9 %**
Taux de pauvreté des familles monoparentales : **36,4 %**
Taux de pauvreté des 75 ans ou plus : **20,2 %**
Taux de pauvreté des locataires : **36,8 %**

ZONE D'EMPLOI PORTO-VECCHIO

Part des ménages fiscaux imposés : **52,2 %**
Médiane du niveau de vie : **17 890 €**
Part des personnes sans diplôme : **37,5 %**
Taux de pauvreté : **22,8 %**
Taux de pauvreté des familles monoparentales : **30,8 %**
Taux de pauvreté des 75 ans ou plus : **17,6 %**
Taux de pauvreté des locataires : **33 %**

Champ : ménages fiscaux – hors communautés et sans abris

Sources : Insee – Recensement de la population 2014, Filosofi 2014 – Traitement CorsiStat

Définitions des indicateurs

Part des ménages fiscaux imposés : pourcentage des ménages fiscaux qui ont un impôt à acquitter au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. L'impôt à acquitter pour un ménage fiscal correspond à la somme des impôts à acquitter par les foyers fiscaux qui le composent.

Médiane du niveau de vie : le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unité de consommation.

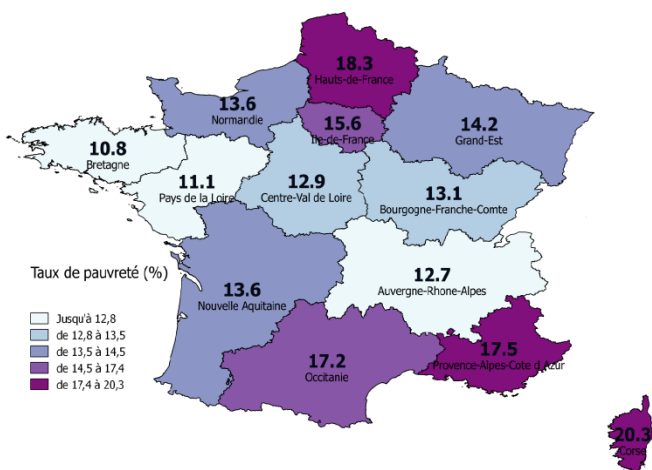
La médiane est la valeur qui partage en deux parties égales le niveau de vie.

Ex : Dans la zone d'emploi de Porto-Vecchio, la moitié des ménages ont un niveau de vie annuel en-dessous de 17 890 € et l'autre moitié au-dessus.

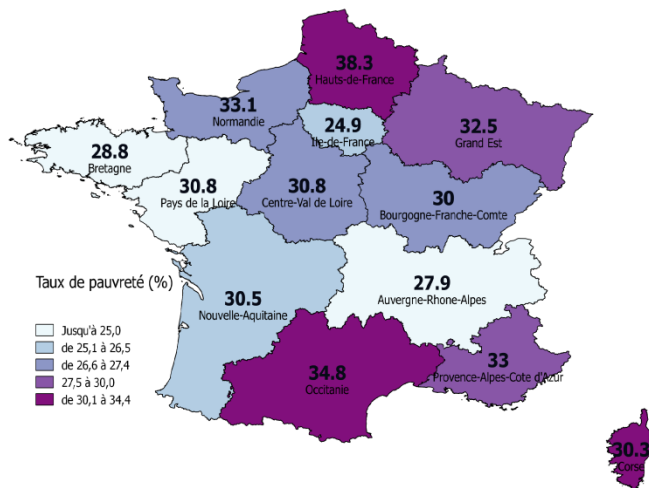
Part des personnes sans diplôme : part des personnes âgées de 15 ans ou plus sans diplôme parmi la population âgée de 15 ans ou plus non scolarisée.

1/ LA PAUVRETÉ EN CORSE

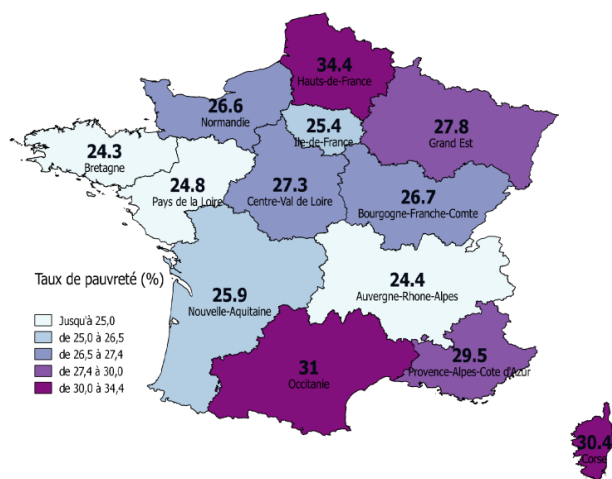
Taux de pauvreté par région en 2014 (%)



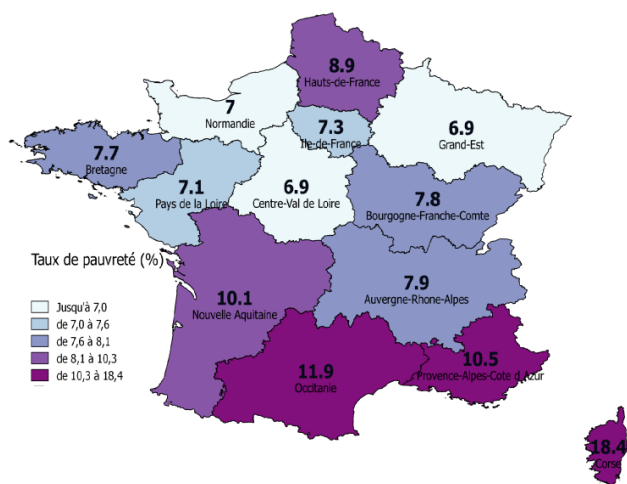
Taux de pauvreté des familles monoparentales par région en 2014 (%)



Taux de pauvreté des ménages locataires par région en 2014 (%)



Taux de pauvreté des "75 ans et plus" par région en 2014 (%)



Champ : ménages fiscaux – hors communautés et sans abris

Source : Insee, Filosofi 2014 – Traitement CorsiStat

Note : en lien avec l'avertissement sur le champ de Filosofi et l'interprétation du taux de pauvreté, il est à noter que la couverture régionale est différente d'une région à l'autre.

Les taux de pauvreté en %	2012			2013			2014			
	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métrop.
Taux de pauvreté	18,0	22,6	20,4	17,6	22,5	20,2	17,7	22,5	20,3	14,7
Des familles monoparentales	23,5	33,2	29,9	26,1	33,8	30,3	26,0	34,0	30,3	33,7
Des moins de 30 ans	23,6	29,9	27,2	23,7	32,6	28,6	22,9	30,4	27,2	22,8
Des 60 à 74 ans	16,1	18,9	17,6	14,6	18,7	16,9	15,1	18,7	17,0	9,5
Des 75 ans ou plus	18,4	23,6	21,3	16,7	20,8	18,8	16,2	20,3	18,4	8,6
Des propriétaires	10,7	14,0	12,5	10,3	13,8	12,1	10,4	13,8	12,2	6,8
Des locataires	27,0	33,2	30,3	26,7	33,3	30,2	27,0	33,4	30,4	27,3

Champ : ménages fiscaux – hors communautés et sans abris

Source : Insee, Filosofi 2012 – 2013 et 2014 – Traitement CorsiStat

Alors que le taux de pauvreté des ménages en Corse a stagné entre 2012 et 2014 autour de **20,3 %**, l'île reste proportionnellement la région métropolitaine la plus affectée.

La région Corse, dans tous les critères se situe dans les moyennes de taux de pauvreté les plus élevées.

La catégorie des ménages toujours la plus touchée en Corse comme au national est **la famille monoparentale**. Cela s'explique en partie par les nombreux freins à l'emploi rencontrés par les femmes élevant seules un ou plusieurs enfants, tels la garde ou encore le transport rendant difficile l'insertion et la stabilité professionnelle.

Malgré la stagnation constatée des taux de pauvreté, la Corse se démarque fortement des autres régions concernant celle des ménages retraités. **La tranche d'âge des 75 ans et plus, est marquée par les plus gros écarts**, soit 6,5 points avec l'Occitanie et 10 points avec la France métropolitaine.

Le nombre d'allocataires du minimum vieillesse¹ témoignent de cette grande précarité chez les séniors. **Au 1er janvier 2016 pour 100 habitants âgés de 60 ans ou plus, on compte en moyenne 9,8 allocataires en Corse-du-Sud et 8,8 en Haute-Corse**, c'est largement supérieur aux autres départements de France métropolitaine et à la moyenne française qui est de 3,3.

Les ménages locataires sont aussi nombreux à être touchés par la pauvreté, la Corse est en troisième position (30,4 %), derrière l'Occitanie (31 %) et les Hauts-de-France (34,4 %). Seuls les ménages non-proprétaires de la zone d'emploi d'Ajaccio sont sous la moyenne régionale (24,5 %), le taux le plus élevé se situe dans la zone de Ghisonaccia – Aleria (36,8 %).

Au niveau départemental, quelque que soit l'indicateur, proportionnellement, **la Haute-Corse a des taux de précarité plus élevés que la Corse-du-Sud et la moyenne insulaire.**

Les seules évolutions notables enregistrées sur la période de 2012 à 2014 sont chez les « moins de 30 ans » où le taux en Haute-Corse a diminué **sur 1 an de 2,2 points et 0,8 points en Corse-du-Sud**. Les taux de pauvreté ont peu varié chez les autres types de ménages qui sont restés plutôt stables.

La pauvreté dans les petits territoires insulaires

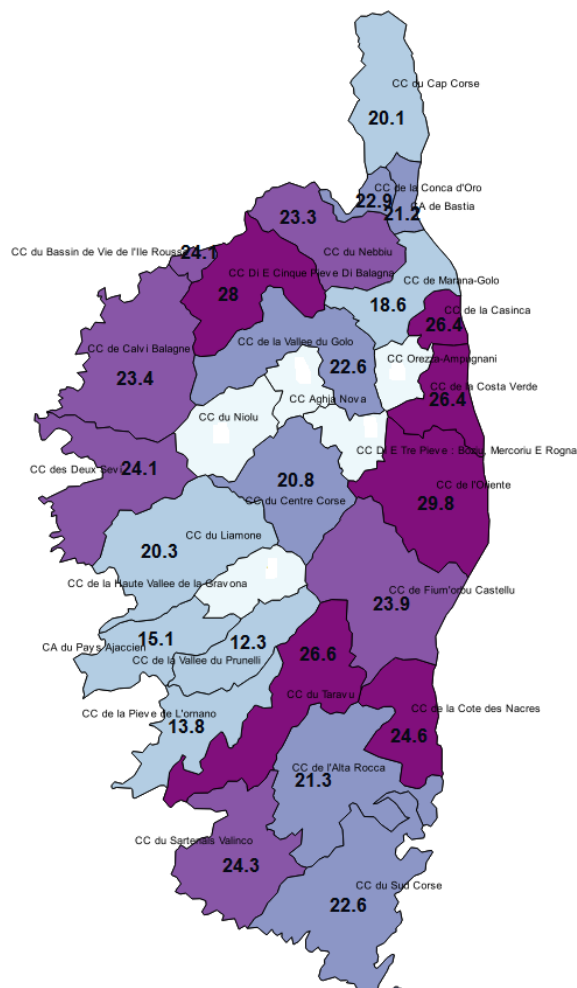
Notes : découpage des communautés de communes (CC) avant le 1er janvier 2017

Pour les communautés de communes en blanc le taux de pauvreté est inconnu car elles sont soumises au secret statistique

Les taux de pauvreté les plus élevés sont en plaine orientale, néanmoins la CC de l'Orient qui a le plus fort, voit une diminution de 1,5 points sur un an. Alors que dans le même temps celui de la CC des Cinque Pieve de Balagne a vu le sien augmenter de 2 points.

Les communautés de communes recensant **les plus faibles taux de pauvreté se situent pour la quasi-totalité dans le sud de l'île et plus précisément autour du territoire ajaccien**. Dans le nord, les CC de Marana – Golo et du Cap Corse sont également sous la moyenne de l'île.

Taux de pauvreté en Corse par EPCI en 2014 (%)



Champ : ménages fiscaux – hors communautés et sans abris
Source : Insee, Filosofi 2014 – Traitement CorsiStat

¹ Dispositif permettant de garantir aux personnes âgées aux revenus modestes un niveau minimal de ressources. Remplacé depuis le 1er avril 2017 par l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa). Le montant pour une personne seule sans ressources est de 803 € par mois et pour deux personnes de 1 247 €.

² Source : DRESS, enquête sur les allocations du minimum vieillesse
LA PAUVRETÉ ET LA PRÉCARITÉ EN CORSE – DÉCEMBRE 2017

Contact : Hélène MAESTRACCI
helene.maestracci@adec.corsica / 04.95.50.91.32.



2/ LA SITUATION DE SURENDETTEMENT

Le surendettement se définit comme l'incapacité pour une personne physique de faire face à ses charges.

Alors que **la Corse** détient le record des régions françaises avec le taux de pauvreté le plus élevé, elle est à contrario **la moins exposée aux difficultés liées à l'endettement des ménages**. En effet, le nombre de dossiers de surendettement déposés³ en Corse en 2016 était de 219 pour 100 000 habitants, pendant qu'en France métropolitaine il y en a eu 368. Aussi, **le nombre de dossiers déposés est en**

net repli, soit une baisse de 18,5 % pour l'ensemble de l'île. La Corse-du-Sud est particulièrement marquée par ce recul : -26,3 %. La Haute-Corse en retrait aussi, mais avec 2 points de moins qu'au national, soit respectivement 8,6 % et 10,6 % de moins sur un an.

En moyenne, **le niveau d'endettement** pour l'ensemble des dossiers recevables⁴ **s'établit à 45 713 euros**. Un dossier comprend entre 7 et 8 dettes, les crédits à la consommation sont la principale source d'endettement.

	DOSSIERS DÉPOSÉS EN 2016			PART DES DOSSIERS RECEVABLES	
	Nb pour 100 000 hab.	Nombre	Glissement annuel	2016	Glissement annuel
Corse	219	606	-18,5 %	545	-13,7 %
Corse-du-Sud	239	309	-26,3 %	269	-25,5 %
Haute-Corse	202	297	-8,6 %	276	+1,8 %
France métropolitaine	368	194 194	-10,6 %	175 098	-11,5 %

Source : Banque de France - Traitement CorsiStat

Caractéristiques des ménages surendettés

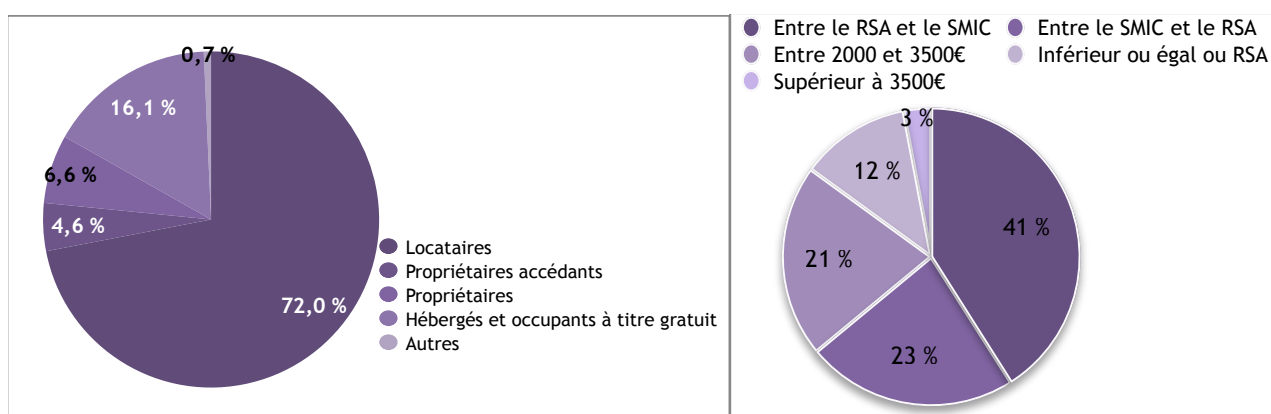
Tout comme au national **les femmes sont davantage touchées** par le surendettement mais en proportion encore plus importante en Corse ou **l'écart entre les deux genres est de 13 points**. Elles représentent au total **56,5 % de l'ensemble des débiteurs et codébiteurs**, c'est 2,4 points de plus qu'en France métropolitaine. Néanmoins, **cette part est en net repli depuis 2014**, elle était de 61,5 %.

Difficultés de l'emploi et financières sont souvent liées, ainsi, parmi les personnes en situation de surendettement, **48,5 % sont sans emploi**, dont 17,8 % sont au chômage, 16,1 % sont sans activité professionnelle (congé maladie de longue durée, congé parental, invalidité) et 14,6 % sont sans profession.

Aussi **3 ménages surendettés sur 4 perçoivent des rentrées inférieures à 2 000 euros par mois** (tous types de ressources confondus). **Plus de la moitié** de ces ménages (53 %) ont **des ressources inférieures ou égales au SMIC** et **12 % ont au plus le RSA**.

Enfin, sont majoritairement touchés les ménages locataires de leur logement, soit 72 %.

Pour plus d'informations voir la publication « Le surendettement des ménages en Corse - année 2016 » Corsica Statistica



³ Dossiers déposés : dossiers déposés auprès des secrétaires des commissions de surendettement

⁴ Dossiers recevables : dossiers considérés comme présentant un niveau d'endettement excessif au regard des capacités de remboursement des ménages

3/ LE POIDS DES PRESTATIONS SOCIALES SUR LES MÉNAGES

Note : les données qui suivent sont issues de la caisse nationale des allocations familiales(Cnaf), donc elles sont toutes rapportées aux allocataires.

Les allocataires des Caisses d'Allocations Familiales sont les personnes qui perçoivent au moins une allocation en regard de leur situation familiale et/ou monétaire. La notion d'allocataire est une notion de foyer (comme les ménages au sens Insee) et non d'individu. Ainsi, compter des allocataires signifie compter des foyers constitués de personnes seules ou de plusieurs personnes (familles). Les autres membres du foyer allocataire (conjoint, enfants et autres personnes à charge au sens des prestations familiales) sont appelés les ayants-droit. L'ensemble formé par les allocataires et leurs ayants-droit représente les personnes couvertes.

Malgré le taux de pauvreté important des ménages, il est à noter qu'**en Corse le recours aux prestations sociales est comparativement moins élevé que dans les autres**

régions métropolitaines, notamment celles au taux de pauvreté élevé.

En Corse en 2015, **le nombre d'allocataires étaient de 50 966 ce qui représente 121 625 personnes couvertes par une prestation sociale de la CAF**. Ainsi, parmi la population totale de l'île **37,2 % individus perçoivent au moins une allocation**.

La part de ces prestations dans les ressources⁵ des foyers sont plus au moins importantes. En effet **pour un quart des allocataires elles sont supérieures ou égales à 50 % de leurs ressources** et pour 15 % c'est la totalité.

On dénombre **parmi les allocataires** de la CAF, **46 034 personnes vivant sous le seuil de pauvreté**. Les familles monoparentales sont particulièrement touchées par la précarité.

	Nombre d'allocataires	Nombre de personnes couvertes	Taux de couverture de la population (%)
HAUTE-CORSE	28 987	66 600	39,0
CORSE-DU-SUD	21 979	55 025	36,9
CORSE	50 966	121 625	37,2

Zone d'emploi	Nb. de familles monoparentales à bas revenus	Part de familles monoparentales à bas revenus (%)
Ajaccio	1676	56,2
Porto-Vecchio	516	60,1
Sartene - Propriano	181	63,3
Bastia	2699	65,9
Calvi - L'Ile-Rousse	427	65,9
Corte	165	60,7
Ghisonaccia - Aléria	320	70,2

Source : Cnaf ; MSA – année 2015 – Traitement CorsiStat

⁵ Ressources brutes déclarées + prestations familiales

Le Revenu de Solidarité Active (RSA)

Note : les données présentées concernent le RSA « socle » versé aux personnes sans revenu et âgées d'au moins 25 ans.

Interprétation : au titre du mois de septembre 2017, 3 331 foyers allocataires de Haute-Corse ont perçu le RSA.

Le RSA versé aux foyers allocataires⁶ est en constante augmentation depuis septembre 2012 avec un pic particulièrement élevé en septembre 2016 par rapport à septembre 2015 (+13,6 %), ce qui se traduit en région, par

environ 1 550 foyers supplémentaires percevant cette allocation sur la période allant de septembre 2012 à septembre 2016. Cependant, cette augmentation significative qui touche dans des proportions assez équivalentes les deux départements, est liée à la fin du « RSA activité » au 31 décembre 2015, conduisant à un transfert des bénéficiaires vers le RSA socle.

Le mois de septembre 2017 enregistre une baisse de presque 200 allocataires sur un an.

Nb de foyer bénéficiaires du RSA	Sept. 2012	Sept. 2013	Sept. 2014	Sept. 2015	Sept. 2016	Sept. 2017
Corse-du-Sud	1912	1978	2019	2079	2391	2252
Haute-Corse	2521	2764	3020	3185	3588	3531
Corse	4433	4742	5039	5264	5979	5783
Glissement annuel		+7,0 %	+6,3 %	+4,5 %	+13,6 %	-3,3 %

Source : Caf, fichier FILEAS - BENETRIM - Traitement CorsiStat

4/ LES COUVERTURES DE SANTÉ

Un certain nombre de dispositifs permettent une amélioration de la prise en charge des soins de santé en fonction de la situation.

La Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS) en rendant public ses données, permet de

mesurer la proportion de personnes ayant des difficultés d'accès aux soins.

Note : depuis le 1er janvier 2016, avec la mise en place de la protection maladie universelle (PUMA), la CMU de base n'existe plus et la notion d'ayant droit majeur disparaît progressivement.

La Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C)

Elle rembourse la part complémentaire des consultations et soins et exonère de l'avance des frais, les dépenses de santé sont donc prises en charge à hauteur de 100 % des tarifs de la sécurité sociale.

Le plafond de ressources sur les douze derniers mois pour pouvoir bénéficier de la CMU-C s'élève à 8 723€ pour une personne seule, à 13 085€ pour un foyer de deux personnes et à 15 701€ pour trois personnes.

	Corse-du-Sud		Haute-Corse		Corse		France métropolitaine
	CMU-C	Part sur la population	CMU-C	Part sur la population	CMU-C	Part sur la population	Part sur la population
2013	6 495	4,4 %	7 985	4,7 %	14 480	4,5 %	6,2 %
2014	7 373	4,9 %	9 148	5,3 %	16 521	5,1 %	6,8 %
2015	7 342	4,8 %	10 022	5,8 %	17 364	5,3 %	7,1 %
2016	7 359	4,8 %	10 388	5,9 %	17 747	5,4 %	7,3 %
GA 2015 - 2016	0,2 %		3,6 %		2,2 %		

Source : CNAMTS, CCMSA, RSI

En quatre ans, en Corse, 3 267 bénéficiaires supplémentaires ont accès à CMU-C, augmentant de presque 1 point la part sur la population insulaire. Au national l'évolution constatée est retrouvée dans quasiment les mêmes proportions.

Au niveau départemental, la Haute-Corse recense jusqu'à **plus de 3 000 bénéficiaires de plus que le sud en 2016** et la part sur la population y est supérieure de 1 point. D'ailleurs sur un an, le nombre de CMU-C a à peine évolué en Corse-du-Sud (0,2 %) alors qu'il a augmenté de 3,6 % en Haute-Corse.

⁶ Le foyer allocataire est composé du responsable du dossier (personne qui perçoit au moins une prestation au regard de sa situation familiale et/ou monétaire), et l'ensemble des autres ayants droit au sens de la réglementation en vigueur (conjoint, enfant(s) et autre(s) personne(s) à charge). Plusieurs foyers allocataires peuvent cohabiter dans un même lieu, ils constituent alors un seul ménage au sens de la définition statistique Insee. C'est le cas, par exemple, lorsque un couple perçoit des allocations logement et héberge son enfant titulaire d'un minimum social des Caf (RSO, RSA, AAH).

L'Aide à la Complémentaire Santé (ACS)

Cette aide permet de bénéficier d'une réduction sur le coût de la complémentaire santé. Elle s'adresse aux personnes qui sont juste au-dessus du plafond de la CMU.

La Corse compte **6 009 bénéficiaires de l'ACS pour l'année 2016, soit 3,1 % de plus sur un an.**

Alors que leur nombre avait augmenté de 52 % en Haute-Corse entre 2014 et 2015, il a diminué de 4 % de 2015 à 2016. Dans le même temps la Corse-du-Sud qui voyait son nombre diminuer (-16 %), il augmente sur cette dernière année de 15 %. Néanmoins le nord compte prêt de 1 000 bénéficiaires supplémentaires.

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse
2014	2 610	2 389	4 999
2015	2 195	3 631	5 826
2016	2 525	3 484	6 009
GA 2015 - 2016	15,0 %	-4,0 %	3,1 %

Source : CNAMTS

5/ ÉVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE ET DU CHOMAGE

Le taux de chômage en Corse est toujours supérieur à celui de l'ensemble de la France métropolitaine, avec des écarts allant jusqu'à 1 point selon les trimestres.

La Corse a connu lors de ces deux dernières décennies une importante progression de la population active (15 - 64 ans), soit en moyenne 2,5 % par an entre 1999 et 2008 et 1,8 % entre 2008 et 2013. En parallèle de cette augmentation de la population active sur les dernières années, il y a eu un ralentissement de la création d'emploi.

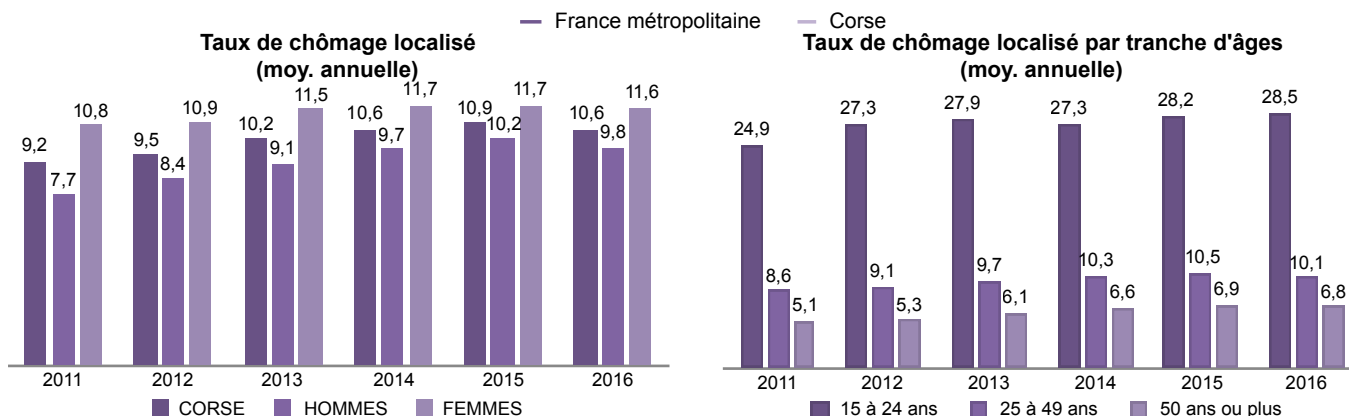
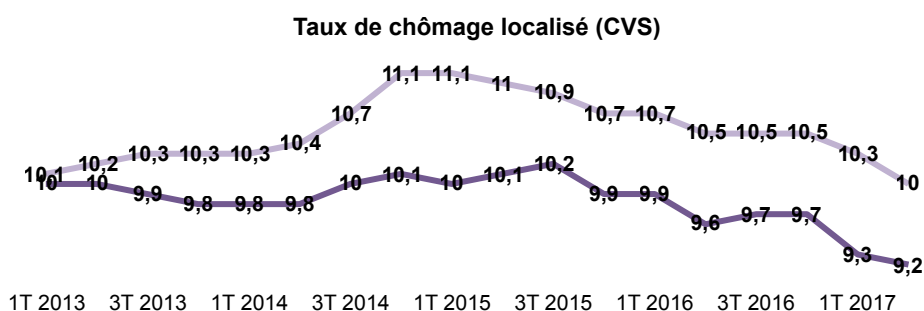
Ainsi, alors que le taux de chômage localisé n'atteignait pas 8 % en 2008, **ce ralentissement de la création d'emploi n'a pas absorbé la hausse de la population active et en a conduit une partie au chômage**, provoquant son augmentation.

Les progressions les plus fortes de chômage se retrouvent dans les zones d'emploi de Porto-Vecchio et Calvi - Ile-Rousse.

En constante augmentation depuis le 1^{er} trimestre 2013 jusqu'au 4^{ème} trimestre 2014 (+1 point), il entame une diminution à partir du 2^{ème} trimestre 2015.

La part des femmes au chômage est plus élevée que celle des hommes, et supérieure à la moyenne régionale. Au 31 décembre 2016, les femmes étaient 11 894 inscrites à Pôle emploi (catégorie A,B,C), c'est une diminution de 1,3 % sur un an.

Concernant le chômage par tranche d'âge, **les 15 - 24 ans sont les plus touchés, soit en moyenne 28,5 % des actifs en 2016.**



Source : Pôle emploi, DIRECCTE
LA PAUVRETÉ ET LA PRÉCARITÉ EN CORSE - DÉCEMBRE 2017

Contact : Héléne MAESTRACCI
 helene.maestracci@adec.corsica / 04.95.50.91.32.



DEMANDEURS D'EMPLOI PAR CATEGORIE	EFFECTIF			EVOLUTION (EN %) SUR		
	Déc. 2016	Nov. 2017	Déc. 2017	1 mois	3 mois	1 an
CORSE (données CVS)						
Inscrits tenus de rechercher un emploi, sans emploi (catégorie A)	17 820	18 010	18 170	0,9	2,9	2,0
Inscrits tenus de rechercher un emploi, en activité réduite (catégorie B, C)	4 410	5 030	4 930	-2,0	2,5	11,8
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégorie A, B, C)	22 230	23 040	23 100	0,3	2,8	3,9

À la fin décembre 2017, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité - catégorie A - s'établissait à 18 170. Après le recul du mois d'octobre, soit 220 inscrits en moins sur trois mois, la hausse a débuté en novembre (+1,2 %), et se poursuit en décembre (+2,9 %), soit **+930 personnes sur ces deux derniers mois**. Sur un mois la progression est de 0,9 %, et 2 % sur un an. Au niveau national, les évolutions sont légèrement à la baisse, soit 0,7 % sur trois mois, 0,1 % sur un mois et 0,5 % sur un an.

La catégorie d'**inscrits tenus de rechercher un emploi, ayant ou non exercés une activité dans le mois - catégories A, B, C - sont 23 100, soit 630 personnes de plus sur 3 mois**.

Le nombre de demandeurs d'emploi sur trois mois en catégories A, B, C a augmenté de 3,4 % pour les hommes (+0,2 % sur un mois et +1,3 % sur 1 an).

6/ RÉUSSITE ÉDUCATIVE, NIVEAU SCOLAIRE

Source : MENESR - DEPP - 2015 et 2016 - Traitement CorsiStat

En France, en 2016 lors de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), parmi les participants 9,1 % ont rencontré des difficultés dans le domaine de la lecture. **En Corse, la part s'élève à 7,4 %, c'est la plus basse des régions françaises**, le taux le plus fort étant dans les Haut-de-France (12,8 %).

Le taux de retard à l'entrée en 6ème concerne 12,4 % des élèves, encore un record de France où la moyenne est de 9,5 %. Quant au **retard à l'entrée en seconde générale, l'académie Corse est en deuxième position (10 %)** derrière celle de Créteil (12 %).

Aussi, **la Corse a une part importante des NEET** (jeunes ne faisant ni étude, ni formation et n'ayant pas d'emploi). Cela se traduit par des difficultés d'accès à l'emploi. D'après le dernier recensement de la population de l'Insee, **la Corse a la part de jeunes âgées de 16 à 25 ans sans diplôme et ne poursuivant pas d'études la plus élevée, soit 14,6 %**. C'est plus de 4 points par rapport à la moyenne du national et presque 8 points de plus avec la Bretagne, région dont le taux est le plus faible.

Les femmes (54 % des DEFM) aussi sont en hausse et de manière plus marquée, soit 2,4 % (+0,3 % sur un mois et +6,2 % sur un an).

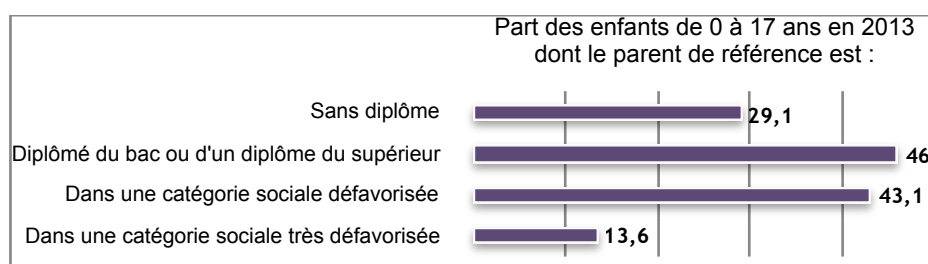
Alors que les moins de 25 ans résistaient encore en novembre (-2,7 % sur l'année), en décembre **toutes les classes d'âges sont touchées. Les plus de 50 ans subissent l'augmentation la plus marquée sur un an (+8,1 %)**, malgré un léger recul sur un mois (-0,2 %).

L'ancienneté en catégories A, B, C se mesure par le nombre de jours où le demandeur d'emploi a été inscrit et de façon continue, ainsi une sortie d'un jour de ces catégories réinitialise l'ancienneté. **Sur trois mois le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus a augmenté de 3,4 %, sur un an de 5,6 %** et légèrement reculé sur un mois (0,7 %). Ces augmentations interviennent malgré que la Corse soit la région touristique qui possède la plus forte saisonnalité de l'emploi qui permettait de rompre le cycle du chômage.

Malgré le taux de réussite le plus haut de métropole au bac général (96,6 %), **les jeunes insulaires sont les moins nombreux à poursuivre des études dans l'enseignement supérieur (68 %)**, alors qu'ils sont plus de 75 % au national.

Par conséquent avec un niveau de formation globalement faible et peu professionnalisant, l'insertion des jeunes sur le marché du travail est très difficile. Le taux d'emploi de l'ensemble des sortants du lycée 7 mois après leur sortie en témoigne, il est seulement de 40 %, il atteint 46 % sur toute la métropole.

Considérant l'environnement familial des enfants de 0 à 17 ans, la part dont le parent référent appartient à un milieu social peu favorisé est de 47,7 %. Les enfants dont le parent n'a pas de diplôme sont 29,1 %.



LA PAUVRETÉ ET LA PRÉCARITÉ EN CORSE – DÉCEMBRE 2017

Contact : Hélène MAESTRACCI
helene.maestracchi@adec.corsica / 04.95.50.91.32.



Source : calculs DEPP d'après Insee, recensement de la population 2013 - Traitement CorsiStat

7/ LE LOGEMENT

La Corse recense le plus faible taux de logements sociaux des régions de France métropolitaine. Son parc social est composé de 9,8 % de logement locatif, soit 13 622 habitations, contre 17 % au niveau national.

Au 31 décembre 2016, **6 173 ménages ont déposé une demande de logement social**, dont 3 426 en Corse-du-Sud et 2 747 en Haute-Corse. Parmi ces demandes **1 018 logements ont été attribués** : 47 % en Corse-du-Sud et 53 % en Haute-Corse.

En Corse-du-Sud la communauté d'agglomération du pays ajaccien (CAPA) concentre 70 % de la demande du département et 71 % des attributions. En Haute-Corse le grand Bastia (communauté d'agglomération de Bastia et communauté de communes de Marana – Golo) concentre 73 % des demandes du département et 75 % des attributions.

TERRITOIRE	TENSION
FRANCE MÉTROPOLITAINE	3,8
CORSE	5,9
CORSE-DU-SUD	6,9
HAUTE-CORSE	5

Source : DREAL - Traitement CorsiStat

La tension⁷ mesurée en Corse (5,9) dépasse de 2 points celle de France métropolitaine (3,8), la Corse-du-Sud est particulièrement tendue (6,9).

Ces tensions se traduisent par des délais moyens d'attributions contrastés :

- 13 mois en France métropolitaine
- 18 mois en Corse
- 22 mois en Corse-du-Sud
- 14 mois en Haute-Corse

La loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) impose aux communes dépassant le seuil de 3 500 habitants, de disposer de 25 % de logements sociaux. **Ce taux de logements sociaux est de moins de 17 % sur la commune d'Ajaccio**, et de 29 % pour Bastia.

TYPLOGIE DES MÉNAGES

40 % des demandes sont réalisées par des personnes seules, seulement 30 % trouvent satisfaction. **Les familles monoparentales représentent plus d'un quart des demandeurs** pour 33 % des attributions. **Les demandes des ménages retraités sont plus élevées en Corse** (15 %) qu'au national (10 %).

⁷ Tension : ratio entre le stock de la demande au 31 décembre et le nombre d'attribution pendant l'année écoulée.